

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50  
Six mois. 26.50  
Un an. 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 13.50  
En France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant  
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 25 c.  
Réclames: . . . 30 c.  
Faits divers: . . . 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place; à la Bourse; à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Très prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

**BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER**  
Cours à terme de 1 h. 05 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

| VALEURS                     | Cours du jour | Cours précéd. |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| 3 0/0 amortissable          | 80            | 79 97 1/2     |
| Rente 3 0/0                 | 76 90         | 77            |
| Rente 5 0/0                 | 113 50        | 113 52 1/2    |
| Italie 5 0/0 ex-coup.       | 74 15         | 74 15         |
| Turc 5 0/0                  | 11 48         | 11 65         |
| Act. Nord d'Espagne         | 230 50        | 230           |
| Art. Gaz                    | 1270          | 1270          |
| Act. B. de Paris P.-B.-ex-c | 702 50        | 701 25        |
| Act. Mob. Français ex-c     | 483 75        | 483 75        |
| Act. Lombards               | 150           | 150           |
| Act. Autrichiens ex-cou.    | 540           | 536 25        |
| Act. Mob. Espagnol ex-c.    | 725           | 720           |
| Act. Saragossa              | 718           | 718 75        |
| Act. Banque ottom.          | 470           | 471 25        |
| Oblig. Egypt. unif.         | 287 50        | 286 25        |
| Act. Fon. France ex-c.      | 790           | 792 50        |
| Morin d'Autriche            | 64 1/2        | 64 3/4        |
| Act. Saragossa              | 85 1/2        | 85 1/2        |
| Emp. Russie 1877 ex-c.      | 85 1/2        | 85 7/8        |
| Délégations Suez            | 620           | 618 75        |
| Florins Hongrois ex-c.      | 72 13/16      | 72 86         |
| Espagne extérieure          |               |               |
| Jonahidés                   |               |               |

| BOURSE DE PARIS    | 9 JAN. | 8 JAN. |
|--------------------|--------|--------|
| 3 0/0 amortissable | 76 80  | 77 95  |
| 3 0/0              | 79 80  | 80     |
| 4 1/2 0/0          | 168 50 | 168 80 |
| Emprunt 5 0/0      | 113 40 | 113 45 |

| Service particulier du Journal de Roubaix | 9 JAN.   | 8 JAN.   |
|---|----------|----------|
| Act. Banque de France                     | 3000 00  | 3005 00  |
| Société générale                          | 477 00   | 477 00   |
| Créd. f. de France                        | 795 00   | 792 00   |
| Chem. autr. détaché                       | 136 00   | 136 00   |
| Lyon                                      | 1082 00  | 1083 00  |
| Est                                       | 680 00   | 680 00   |
| Ouest                                     | 762 00   | 760 00   |
| Nord détaché                              | 1380 00  | 1375 00  |
| Midi détaché                              | 827 00   | 823 00   |
| Suez détaché                              | 716 00   | 718 00   |
| Suez                                      | 143 00   | 143 00   |
| Act. Banque ottomane (anc.)               | 0 00     | 0 00     |
| Banque ottomane (nou.)                    | 468 00   | 471 00   |
| Londres court.                            | 25 26 50 | 25 27 00 |
| Créd. Mob. (act. nouv.) dét.              | 4 00 00  | 4 00 00  |
| Turc                                      | 11 52    | 11 55    |

**DEPECHE COMMERCIALES**  
New-York, 9 janvier.  
Change sur Londres, 4.82 50; change sur Paris, 5.20 00, 100  
Café good fair, (la livre) 14 5/8, 15 7/8.  
Café good Cargoes, (la livre) 15 3/8, 15 5/8. Calme.  
Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bouteau-Grymonorez:  
Havre, 9 janvier.  
Ventes 500 b. Marché ferme.  
Liverpool, 9 janvier.  
Ventes 7.000 b. Marché inchangé.  
New-York, 9 janvier.  
New-York, 9 3/8.  
Recettes 77.000 b.  
New-Orleans low middling 71 1/2.  
Savannah 67 1/2.

ROUBAIX, le 9 JANVIER 1879

### Bulletin du jour

Les cabinets de l'Europe font, peu à peu, table rase des anciens traités de commerce qui lient les uns aux autres depuis plusieurs années. Chaque pays veut reconquérir le droit d'examiner à nouveau, les avantages et les désavantages résultant de conventions qui reposent sur des intérêts anciens, modifiés par le temps. Ces jours-ci, nous annonçons que la France avait dénoncé à l'Angleterre et à la Belgique ses conventions avec ces deux pays, de manière à ce que leur application cessât le 31 décembre 1879. Aujourd'hui, les dépêches de Vienne, nous informent de décisions nouvelles prises par le gouvernement Autrichien. La Nouvelle Presse libre fournit les détails suivants qui nous intéressent à plus d'un titre:

« Le gouvernement français, dit la feuille viennoise, ayant donné l'ordre à ses bureaux de douane, d'appliquer aux provenances Autrichiennes le tarif général, le gouvernement Autrichien se voit obligé d'appliquer la loi douanière, en ce sens qu'il élèvera le tarif général à l'égard des provenances françaises d'une surtaxe de 10/00.

On discute, en ce moment, cette question au ministère du commerce et il est probable, qu'avant peu, les bureaux de douane recevront des instructions à cet égard.»  
Le gouvernement Allemand accompli lui aussi, sa évolution. Il a fait dénoncer au gouvernement helvétique, pour la fin de 1879, le traité de commerce et de douane conclu en 1879, le traité de commerce et de douane conclu en 1869, avec la Suisse. Le Conseil

fédéral a pris acte de cette communication, tout en informant le cabinet de Berlin qu'il était prêt à traiter sur de nouvelles bases. La rupture n'est pas moins un fait acquis, jusqu'à ce qu'une nouvelle convention intervienne, ce qui peut demander du temps.  
Nous n'insisterons pas sur l'importance de cet ordre nouveau qui fait abandonner par l'Europe les échanges libre-échangistes.

### APRÈS LA VICTOIRE

Nous avons laissé les triomphateurs donner un libre cours à la joie et à l'admiration de leur magnifique victoire; pendant trois jours, cette joie a éclaté en de fréquences hurrahs, elle a été délirante! Aujourd'hui la réflexion est venue, et elle a singulièrement refroidi l'enthousiasme des premiers moments. Le ton des feuilles républicaines n'est pas si tranchant, si fier; leur langage réservé, timide, contradictoire, révèle les préoccupations qui obsèdent les chefs du parti, et les divisions qui commencent à agiter les groupes coalisés. Ce n'est pas tout de vaincre, il faut savoir user de la victoire: vieil axiome aussi vrai en politique qu'à la guerre.

La victoire du 3 janvier, dépassant leur attente, les a pris au dépourvu. Qu'en feront-ils? Ils ne le savent. Ils n'ont ni plan ni programme; ils se consultent, hésitent, tâtonnent, et jusqu'à présent, on ne peut compter qu'une chose: leur désarroi aussi complet que leur succès.  
Les radicaux réclament à hauts cris des réformes! La *Marseillaise*, le *Rappel*, la *Lanterne*, l'*Événement*, le *Voltaire*, la *Petite République française* elle-même mettent le gouvernement et les Chambres en demeure de les réaliser. Le programme de Romains leur semble le minimum de ce qu'ils ont le droit d'attendre de la bonne volonté du pouvoir et du Parlement.

Les opportunistes prêchent la résignation, la patience. Les réformes, on les fera sans doute, mais plus tard. «L'HEURE N'EST PAS ENCORE VENUE, dit ce matin la *République française*, de formuler un programme détaillé par articles et paragraphes.» Et la *République française* se borne à demander l'épuration du personnel des administrations publiques. C'est la seule réforme qui lui paraisse utile pour le moment, le seul article du programme de Romains qu'elle daigne maintenir!

Pourquoi cette patience, cette résignation et ces temporisations, après des promesses et des engagements si formels? A Romains, M. Gambetta annonçait une majorité de vingt ou vingt-cinq voix à peine, et cette majorité lui semblait donner au parti républicain assez d'autorité et assez de force pour travailler immédiatement et résolument à l'œuvre des grandes réformes législatives, politiques et sociales. Il obtient une majorité de cinquante-sept voix, majorité étonnante, imposante, et il se dérobe, il recule, il ajourne; — il a peur!

Peur de quoi? Des conservateurs? Ils sont battus! Ils n'existent plus, ils sont morts, dit la *République française*. Des Républicains? — C'est évident. M. Gambetta redoute les exigences et les emportements des radicaux; il redoute les résistances des modérés. Il craint les divisions qui vont surgir de toutes les questions graves en suspens, les luttes de personnalités qu'il suppliait d'éviter, dans sa harangue du Grand-Hôtel, les conflits inévitables qui naîtront de la juxta-position et des prétentions contraires des deux majorités.

Jusqu'à ce jour, M. Gambetta n'a eu à conduire qu'une majorité, et c'est à grand-peine qu'il a pu maintenir dans ses rangs la discipline et la cohésion. Le spectre du 16 Mai, la crainte d'un retour offensif de la politique personnelle du Maréchal, la nécessité d'une union républicaine étroite, absolue, en présence de l'union conservatrice du Sénat, et enfin l'approche des scrutins sénatoriaux furent la raison d'être de cette coalition qui maintenant va, selon toute probabilité, se désagréger et se rompre.

Après les élections sénatoriales, écrivait-il y a quelques jours les *Débats*, « nous reprendrons notre liberté d'action, et chacun suivra sa fortune. » On peut dire que les scrutins de di-

manche ont dissous la coalition. M. Gambetta est menacé de n'avoir plus de majorité à la Chambre basse, du moins de majorité à diriger.

Comment, dès lors, pourrait-il songer à diriger la majorité du Sénat? La majorité républicaine du Sénat se compose, comme celle de la Chambre, de trois groupes; mais ces groupes, qui portent les mêmes noms, sont loin de correspondre par la similitude des opinions. Les radicaux au Sénat sont moins nombreux et moins radicaux; les modérés y sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus modérés. Les sénateurs nouveaux sont presque tous des républicains du lendemain, d'anciens impérialistes ou monarchistes ralliés, par l'exemple de M. Thiers et par des motifs d'ambition personnelle, à une forme de gouvernement qu'ils n'acceptent que sous la réserve expresse qu'elle sauvegarde ce qui leur reste de principes conservateurs. Nous en pourrions citer bon nombre qui furent, comme M. Issartier, des plébiscitaires ardents, ou, comme M. Pons, des royalistes pleins de ferveur.

Le groupe des modérés est donc grandement fortifié par l'arrivée inattendue de tant de recrues. C'est lui qui aura la prépondérance au Sénat, et il trouvera dans les fractions intermédiaires de la Chambre des députés une force et un secours d'influence avec lesquels il faudra compter.

M. Gambetta s'est parfaitement rendu compte de cette situation, et voilà pourquoi l'attitude de la *République française* est si prudente et si réservée.

Voilà pourquoi le *Siècle*, prenant les devants, s'efforce de démontrer aux sénateurs nouveaux, à la majorité nouvelle, que leur rôle est une simple mission de « contrôle », et qu'ils n'ont rien à voir dans la direction générale du gouvernement, qui appartient exclusivement à l'Assemblée issue du suffrage universel.  
« L'axe de la politique, générale disait-il hier, est dans la Chambre des députés; le Sénat est un pouvoir de contrôle, dont le rôle n'est pas déterminant. C'est à la Chambre qu'appartient la direction de la politique générale; c'est elle qui fait et qui défait les ministères. »

Et, ce matin, il revient sur le même sujet avec une insistance qui montre combien cette question a pour lui de l'importance. Il dit: « La prépondérance politique est dévolue par notre Constitution à la Chambre des députés; c'est à elle qu'il appartient de faire ou de défaire les ministères, et, par conséquent, ce serait un bien perfide conseil à donner à un cabinet que de le pousser à se former une majorité dans le Sénat pour résister éventuellement à l'autre Assemblée. »

Et plus loin: « Dans la grande affaire de la politique c'est-à-dire dans la constitution du ministère, la prépondérance de la Chambre des députés est incontestable. Elle n'est pas simplement sous-entendue dans notre Constitution; elle en est l'âme, et l'expérience a démontré que cette supériorité nécessaire, inévitable, pouvait braver toutes les mauvaises volontés, surmonter tous les obstacles. »

Nous doutons que le Sénat républicain souscrive à une interprétation si abusive de la Constitution; nous ne croyons pas qu'il veuille accepter ce rôle amoindri, humiliant pour sa dignité, alors que la loi constitutionnelle lui donne, avec des pouvoirs supérieurs expressément définis, la prépondérance qu'on lui conteste.

Si le Sénat consent à ne pas faire valoir cette prépondérance, il ne se laissera pas, du moins abaisser à ce point; il consentira peut-être à rester avec la Chambre sur le pied d'égalité; il repoussera toujours une situation inférieure et dépendante.

Mais, s'il en est ainsi, comment se concilieraient ces prétentions divergentes? N'est-ce pas encore et toujours le conflit?

Nous comprenons le désarroi des républicains en présence de la situation créée par les scrutins qui ont mis le comble à leurs vœux; nous comprenons les hésitations et les embarras de M. Gambetta!  
L'ère des difficultés est décidément ouverte!

EMILE MAURY.

### Une lettre du maréchal Canrobert

M. le maréchal Canrobert vient d'adresser au comte J. Murat, député et membre du conseil général du Lot, la lettre suivante:

Mon cher comte,  
Vous avez voulu, d'accord avec l'unanimité des conservateurs du conseil général, m'offrir la candidature sénatoriale dans notre département.  
Cédant à ces instances, et non sans faire effort sur moi-même, je l'avais acceptée pour ne pas paraître désertier avant le combat. Je pouvais d'ailleurs supposer, sans trop de témérité, qu'il me serait peut-être donné de rendre encore quelques services.  
Vous vous trompiez et j'étais dans l'erreur. La majorité des électeurs sénatoriaux n'a pas jugé qu'il y eût place au Sénat pour le doyen des maréchaux de France. Elle a pensé que mes concurrents y apporteraient plus de lumière, d'expérience et d'autorité.  
Je prie Dieu qu'il leur donne raison.  
Rec. vez, mon cher comte, etc.  
M. le Maréchal CANROBERT.

### On lit dans le Voltaire

Dimanche, pendant les élections, le maréchal chassait avec M. de Rothschild et quelques invités.  
Les dépêches se suivaient, et le maréchal les communiquait à ses voisins, plus curieux que lui.  
Quand le résultat fut entièrement connu, on lui demanda ce qu'il en pensait.  
— Peuhl dit le maréchal, je ne regrette que d'Espérançilles!

### L'incident tunisien.

On écrit de Tunis, 30 décembre.  
Nous voici donc au terme de la 78<sup>e</sup> étape du siècle, et je vous écris aux dernières heures de l'année qui s'éteint, laissant, après elle, tant de grosses questions suspendues, dont les unes se dénoueront par la main des hommes, les autres par les décrets d'en haut. Mettons nos espérances en ceux-ci!

Quand je vous faisais connaître, par ma précédente lettre, l'incident Sancy, n'ayant d'autre caractère qu'un simple acte de procédure, qui se serait douté du bruit qu'il soulevait en France et de la risible importance qu'on y attacherait? Evidemment, cette mystification — je ne trouve pas d'autre mot — a été l'œuvre d'un main intéressé, disposant de quelque plume, complaisante, et une fois le ballon lancé, les journaux, à la file, ont embouché le clairon et sonné la charge. Et qui sait si l'on n'aura pas entonné la *Marseillaise*?

Le Bey de Tunis, par un message adressé à la France; une réparation va être exigée; les cuirassés de Toulon se préparent, etc., etc. Nous nous divertissons beaucoup, à la lecture des journaux, chantant tous les airs de bravoure, tandis que le Beyne s'inquiète que de son *consoussou* et selon son habitude se tient à la fenêtre, cherchant des distractions dans le mouvement de la vie.  
J'ai expliqué sommairement l'affaire Sancy, mais du moment qu'on la défigure au point d'en faire une question « franco-tunisienne » j'y reviendrai plus au long.

Il y a quelque dix ans, sous l'administration mémorable du Khasnadar, débarquait à Tunis, investi du titre de membre français de la Commission financière, internationale, M. D. vauz de Sancy. A la suite d'un projet présenté au gouvernement du B. y. M. de Sancy obtint, avec conditions et pour un temps déterminé, une vaste concession de terres. La principale obligation du concessionnaire consistait en l'établissement d'un haras qui n'eut qu'un commencement d'exécution, resté sans suite; puis, une transaction survint, entre M. de Sancy et M. Bonaparte-Wyse, qui donna lieu à un procès, dont les tribunaux français retentirent et dont il serait inutile de rappeler les circonstances, qui, dans le temps, firent quelque bruit.

A partir de là, les terres concédées temporairement, gardèrent leur état primitif, aucune des conditions stipulées ne fut remplie, ce qui aurait exigé des moyens personnels, que M. de Sancy ne possédait point, ou la formation d'une société qui n'exista jamais. En cet état de choses, M. de Sancy, et, notamment, sous l'administration du général Khérédine, fut sommé, à plusieurs reprises, d'avoir à obéir à son contrat. Or, M. de Sancy faisant toujours la sourde oreille, y avait-il lieu de l'expulser, alors qu'il ne possédait qu'à titre provisoire et que les terres « précitées » devaient, dans un délai prévu, faire retour à l'Etat?

A bout de longanimité, le bey a voulu reprendre sa chose et, pour ce faire, a délégué, une commission ayant à sa tête notre inspecteur des finances, M. Quilliet, vice-président de la commission financière, dont M. de Sancy est membre lui-même et, en cette qualité, salarié du gouvernement tunisien.

Voilà toute l'histoire! Y a-t-elle offense à la France, quelque chose qui ressemble au fameux coup d'éventail du Dey d'Alger et nous oblige à partir en guerre? Quelles que soient les démunitions consulaires, il n'est pas à croire que M. Roustan, homme de tact et de mesure, ait présenté sous cet aspect, un

simple litige, où l'on ne saurait voir une atteinte à la propriété française, une revendication légitime d'un domaine tunisien aux mains d'un locataire, qui, depuis, longues années, au mépris de tous les avertissements, ne tenait nul compte des obligations contractées. M. Quilliet, notre inspecteur des finances, proposé à la tutelle des intérêts internationaux, envisageait ainsi la question puisqu'il marchait à la tête de la commission chargée de faire prévaloir les droits de l'Etat, sur les procédés abusifs de M. de Sancy.

Et voilà en quoi consiste ce « conflit tunisien » dont la presse française s'agitement et qui, en y regardant de près, n'est qu'une réduction, de l'affaire Jucker du Mexique. Espérons qu'il n'en sortira pas les mêmes conséquences.  
M. Quilliet, l'inspecteur des finances s'embarque sur ce bateau. Nous sommes frappés de ce départ qui donne lieu à toutes les suppositions. Selon les uns, M. Quilliet serait mandé pour fournir des explications; selon les autres, M. Quilliet serait puni par la révocation, et son dissentiment avec l'autorité consulaire, dans l'incident Sancy; sans doute, ce ne sont là que des bavardages. (1)

D'autres bruits sont en cours. La disgrâce planerait sur la tête du favori, et le général Hussein rappelé de Livourne, remplacerait bientôt l'inséparable Moustapha, qui restera une énigme de diplomatie consulaire, ce perpétuel tracassé des pays d'Orient.

Le nouveau consul d'Italie, M. Maccio, nous a été amené par un navire de guerre.  
Le jour de sa présentation au Rardo, M. Maccio, pour s'entourer de quelque éclat, avait appelé au consulat, un détachement de marins qui, à sa sortie, lui ont rendu les honneurs militaires. On prétend dans notre colonie loquace, que cet épisode des marins italiens en armes, bien que coiffés de chapeaux de paille, aurait été l'occasion d'une demande d'explication, de la part du consul de France.

Dernier cancan: La lettre de félicitation à adresser au nouveau grand-visit Khérédine-Pacha, aurait beaucoup coûté à l'orgueil du bey, et le ministre de la plume aurait été condamné au supplice d'une multiplicité de brouillons, conformément au précepte: « Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage. »

### LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 8 janvier.  
Le maréchal aurait dit à quelques amis lui demandant s'il conviendrait de son contre-seing toutes les énormités que les gauches préparent:  
— Oh! rassurez-vous il en est devant lesquelles Dufaure et moi, nous nous en irions.  
De bonne foi, le maréchal espère-t-il se faire suivre dans sa retraite — qui est prochaine — par son ministre de prédestination? S'il a cet espoir c'est une preuve de naïveté de plus ajoutée à toutes celles qu'il a déjà données.

M. Dufaure est tout prêt à disputer la présidence de la république à MM. Grévy et Gambetta, le jour où le maréchal, en s'en allant, laisserait la place vide.  
On remarque que les feuilles ministérielles ont soigneusement caché, au milieu de leurs faits divers et en tout petits caractères, la nouvelle de l'envoi au maréchal du grand-cordon du Méridjé.

Reste du pudeur, sans doute. Cela aura fait songer les républicains à l'autre... cordon avec lequel ils sont en train d'étrangler le vainqueur de la commune.  
Dans le monde des officieux, le bruit est très accrédité que le gouvernement concède, d'ores et déjà, aux gauches. L'amnistie intégrale, sauf pour les crimes du droit commun;

Une loi réglant le sort des coutumes de la Commune, parmi lesquels on compte les principaux chefs de l'insurrection;  
Une loi d'ensemble sur les congrégations religieuses (est-ce sur ou contre qu'il faut dire?)  
La restitution à l'Etat de la collation des grades;  
C'est un assez joli commencement, mais qui ne satisfait point l'appétit des triomphateurs;

Après cela, peut-être n'est-ce pas (1) La *Nazione* a reçu de Tunis des informations analogues à celles de notre correspondant particulier. L'*Union*, qui reproduit le récit de la feuille italienne, ajoute ces justes observations: « Nous n'entendons point dire que la *Nazione* ait raison ni dans le récit des faits, ni dans ses conclusions: nous ne savons rien officiellement et nous ne nous prononçons pas. Mais nous tenons à opposer les deux versions l'une à l'autre, et à montrer qu'il faut en tout se méfier des exagérations qui égarent l'entendement ou travestissent les faits. »

### Le dernier mot des concessions ministérielles.

Un journal du matin signale la formation à Paris d'une société « amicale et de secours mutuels » entre les anciens députés de la Commune, rappelés en France.

On ne dit pas si la présidence sera offerte à l'un de nos ministères.  
La *Lanterne* annonce, « d'après certaines indications », que le rapport général de la commission d'enquête « tend à la mise en accusation du ministère du 16 mai. »  
C'est à la discussion de ce rapport qu'on attend le Maréchal et ses ministères en exercice.

La *Marseillaise* se réjouit du succès obtenu par les élections sénatoriales après des délégués compagariés et le journal du citoyen Rochefort conclut: « Nous avons aujourd'hui la République des paysans. Ce sont les paysans qui ont désemplé le Sénat, citadelle de réaction. C'est bien féliciteux-nous. A présent faisons comprendre aux paysans que ce premier succès n'est rien, qu'il reste encore une étape plus longue à faire que celle qui vient d'être heureusement parcourue. »

M. de Freycinet avait reçu le conseil de ne pas aller présider, dimanche dernier, la réunion des membres de la Société amicale de secours établie entre les élèves de l'école polytechnique. Ceux-ci sont fort irrités, en effet, du décret par lequel M. de Freycinet a créé un corps auxiliaire d'ingénieurs, corps qui entrave complètement l'avancement des polytechniciens. Ils avaient projeté de manifester énergiquement au ministre le mécontentement qu'ils éprouvent. Du reste, on croit, qu'en présence de l'émotion qu'il a soulevée M. de Freycinet, sans retirer le décret qu'il a fait signer au maréchal, voudrait bien le laisser tomber en désuétude en ne l'appliquant pas ou en ne procédant qu'à un très petit nombre de nominations; mais les influences parlementaires mettront probablement bon ordre à ces velléités. La création d'un corps auxiliaire d'ingénieurs fournit au personnel de la gauche le moyen de caser un certain nombre de leurs protégés:elles n'auraient garde d'y renoncer.

De Saint Cheron.

### BULLETIN ECONOMIQUE

Broulaire secrétaire général du comité américain pour le « Traité de commerce », nous communique la note suivante: « A un grand meeting tenu à New-York, M. Everts, ministre des Affaires étrangères, a prononcé un discours dans lequel faisait allusion aux relations commerciales des Etats-Unis avec l'Europe, il a déclaré que les Etats-Unis sont prêts à commencer des négociations en vue d'aboutir à des alliances commerciales internationales. »

Voici le relevé comparatif mensuel des opérations de Conditionnement de la région:

| DECEMBRE  | LAINES PEIGNEE |             | LAINE FLEE |           |
|-----------|----------------|-------------|------------|-----------|
|           | 1877           | 1878        | 1877       | 1878      |
| Tourcoing | 0.708.924 k    | 837.363 k   | 55.282 k   | 66.126 k  |
| Roubaix   | 0.923.803      | 1.129.806   | 67.918     | 81.823    |
| Reims     | 313.230        | 398.779     | 48.737     | 57.707    |
| Amiens    | 138.714        | 141.999     | 11.737     | 3.622     |
| Fourmies  | 103.232        | 130.361     | 34.434     | 42.097    |
| Toutux    | 2.187.933 k    | 2.638.208 k | 212.108    | 224.375 k |

### L'industrie cotonnière en Angleterre.

(SUITE.)  
Preston. — Les affaires sont excessivement désastreuses à Preston, et les ordres qui ne s'exécutent qu'avec 10 % de réduction en tant dernier, avec des matières de qualité inférieure et temps de travail restreint ne procurent actuellement qu'un salaire de 25 % inférieur au taux normal. Plus bas est la liste des filatures arrêtées ou travaillant à temps restreint:

Robert Gardner, 10.000 broches, arrêté; Godair et fils, 33.300 broches à filer et 9.000 broches à retordre, arrêté; E. Greenwood, 3.340 broches à filer, arrêté; M. H. Hinksman, 13.500 broches à filer, arrêté; John Hamber, 32.972 broches à filer, 12.700 broches à retordre et 702 mètres, travail trois jours par semaine; Horrocks, Jackson et Cie, 12.000 broches à filer, arrêté; Harrocks, Miller et Cie, 11.700 broches à filer et 200 mètres, arrêté; Hawkins et fils, 14.400 broches à filer, arrêté, le restant fonctionne quatre jours par semaine; Haslam frères, 42.000 broches, travail quatre jours par semaine; Leese frères, 37.208 broches, travail quatre jours par semaine; M. Gullford, 9.000 broches, arrêté; M. Nimmo, 36.000 broches, arrêté; Outram et Cie, 6.000 broches et environ 600 de leurs métiers arrêtés; Preston, filature et fabrique en arreté pendant 22.752 broches, 22.844 retordeuses et 732 métiers, travail trois jours par semaine; Smith et Grime, 17.800 broches, ar. et; Smith et Cie, 732 métiers, travaillant quatre jours par semaine; H. Sharples et Cie, 31.030 broches arrêtés, et 480 métiers pour fermetures; Simpson et Phillips, 3.720 broches, arrêté; D. Irvin, 180 métiers, travaillant pour fermetures; Astley et Dobson, 440 métiers, arrêté. Dans plusieurs établissements, bon nombre de métiers et de broches sont en arreté pendant plusieurs jours, ou pour une semaine ou deux, et ensuite arreté de nouveau. Dans d'autres établissements, une couple de métiers à filer,